

COMMUNE DE ST DIDIER EN VELAY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2018

1. Vérification du quorum

Absents excusés :

- Bernard BRUYERE donne pouvoir à Emmanuel SALGADO,
- Viviane DELLE VEDOVE donne pouvoir à Aude BALLOT,
- Jean-Luc GADRET donne pouvoir à Jean-Marc IFFLY,
- Marylène MANCINI donne pouvoir à Monique REYNAUD,
- Karine PERAUD, arrivera en retard, donne pouvoir à Frédéric LARGERON,
- Jean-Yves RIOCREUX donne pouvoir à Bruno MOULIN.

2. Nomination du secrétaire de séance

Jean-Marc IFFLY

3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 janvier 2018

Quelques corrections d'orthographe et remarques notifiées par Madeleine CHABANOLLE.
Précision de Frédéric LARGERON : Au 5^{ème} point de la page 3, on parle des sols de la salle polyvalente et pas de ceux du gymnase.

Vote à l'unanimité.

4. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Blocs de secours Mairie – Cinéma – Claire Joie : COLLARD-TARDIEU (3 593.00 € H.T.)
- Fourniture et pose d'un ensemble visiophone sur porte principale Ecole F. Dolto : COLLARD-TARDIEU (3 825.00 € H.T.)

C'est M. COLLARD-TARDIEU qui s'occupe de l'école F. DOLTO. Un plombier et un électricien sont désignés pour chaque bâtiment communal.

M. COLLARD-TARDIEU a été choisi pour les blocs de secours car il était moins cher. 67,00 € HT le bloc (COLLARD-TARDIEU) contre 77.91 € HT (DESAUTEL)

Pas de remarque. Vote à l'unanimité.

5. Avenant à la convention d'adhésion au Service Assistance Retraites du Centre de Gestion de la Haute-Loire

L'ensemble du Conseil Municipal a été destinataire du courrier de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Loire et de l'avenant.

Des demandes sont effectuées auprès du service Assistance Retraites du Centre de Gestion en cas de besoin. Les tarifs sont les suivants : 10 euros pour l'immatriculation de l'employeur. Pour les dossiers de retraite et/ou simulation de pension de retraite : 50 euros. Facturation de ces sommes à chaque sollicitation du Centre de Gestion.

Le contrat actuel va jusqu'au 31/12/2017. Il vous est proposé un avenant à valider pour cette année (du 01/01 au 31/12/2018).

Demandes de Solange PEVEL : Combien de recours par an et quel est le montant annuel ?

Réponses de Madeleine CHABANOLLE et de Isabelle DAMON : cela dépend du nombre de départs et d'arrivées d'agents chaque année.

Vote à l'unanimité.

6. Mandat au Centre de Gestion de la Haute-Loire pour un contrat de protection sociale complémentaire à destination des agents communaux

L'ensemble du Conseil Municipal a été destinataire du courrier de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Loire.

Mme DAMON : Si la commune souhaite adhérer au groupement de commande, il faut le faire avant le 10/04/2018. Cela permet d'avoir une force au niveau du Département car la plupart des collectivités adhèrent au Centre de Gestion pour passer cette protection sociale complémentaire.

Le choix de la cotisation fera l'objet d'une autre délibération (minimum de 1 euro jusqu'à la prise en charge en totalité). En 2012 : 10.00 € par agent avait été accordée. Ensuite l'agent choisit le montant de sa protection.

La décision du montant se fera au mois de décembre 2018.

Vote à l'unanimité.

7. Retrait de la Communauté de Communes « Loire-Semène » du SICALA

L'ensemble du Conseil Municipal a été destinataire du courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes « Loire-Semène ».

Mr Moulin informe que le SICALA est le syndicat départemental qui a la compétence pour la gestion et l'entretien des rivières depuis de nombreuses années.

Dans le cadre du contrat de rivière-Semène, ce syndicat est intervenu pour remettre en état les berges de la rivière Semène et de ses affluents.

Il se trouve que par la prise de compétence GEMAPI par la Communauté de Communes, et pour diverses raisons, la Communauté de Communes « Loire-Semène » (CCLS) ne souhaite plus poursuivre sa collaboration avec le Sicala. Elle estime que le syndicat intervient relativement peu sur notre secteur par rapport au reste de la Haute-Loire. Les travaux sont

bien réalisés mais la gestion du Syndicat est plutôt faite par l'ouest du Département. Mr ROMEYER précise que le Sicala effectue du bon travail, et fait travailler des personnes en difficulté, c'est un organisme d'insertion qu'il faut conserver mais la commune fonctionne également avec d'autres organismes d'insertion.

Pour donner suite à la demande de Solange PEVEL, Bruno Moulin précise que c'est la Communauté de Communes « Loire-Semène » qui reprend la compétence GEMAPI, mais on pourra faire appel par exemple à Coup de pouce à l'emploi sur notre secteur. Le problème du Sicala c'est vraiment sa gouvernance. En 2008, tout l'est du département n'a obtenu aucun poste au sein du bureau alors qu'on était de gros contributeurs.

Mr Moulin précise que nous ne sommes pas les seuls à vouloir se retirer, la Communauté de Communes de Montfaucon également. Il y a un désintéressement et l'adhésion coûte cher (entre 1 et 2 euros par habitant chaque année).

Le Président de la Communauté de Communes a précisé que les démarches pour sortir du SICALA seront longues.

Pas d'autres remarques. Vote à l'unanimité.

8. Demande de subvention au titre du LEADER pour la Maison des Associations

Montant de dépenses éligibles au LEADER : 203 275.38 € H.T., comprenant les travaux de la Maison des Associations pour un montant de 153 978.56 € H.T. et l'aménagement du parc pour un montant de 49 296.82 € H.T.

Il vous est proposé de déposer une demande de subvention d'un montant de 50 000 € au titre du LEADER pour la Maison des Associations.

Bruno MOULIN : Demande de subvention maximum de 50 000 €. Le mode de calcul est très compliqué mais des explications sont possibles à la demande.

Au titre de la subvention, on a une part de DETR et le Bonus Région. Cela a fait l'objet d'une délibération précédente.

La personne référente au LEADER au sein du Pays a changé : Mme Myriam Roche est très à l'écoute et optimise les demandes faites.

Vote à l'unanimité.

9. Désignation des membres de la Commune à la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes « Loire-Semène »

Il vous est proposé de désigner :

- *Membres titulaires* : Mme Madeleine CHABANOLLE
Mr Bruno MOULIN
- *Membre suppléant* : Mr Bernard ROUSSET

Mme CHABANOLLE rappelle que la CLECT va nous aider à transférer les charges d'assainissement. On a 9 mois de travail.

Première réunion le 27/02/2018. Mr CHAMPAVERT est Président. Nous allons travailler jusqu'au mois de septembre pour réfléchir à différents points. Par exemple : le coût des charges d'assainissement, le coût des employés par rapport au transfert des compétences. Un gros investissement va être nécessaire avec une réunion par mois jusqu'en juillet.

En septembre ce travail sera présenté en conseil communautaire et dans chaque Conseil Municipal, c'est également mener une réflexion sur l'attribution de compensation.

A la demande de Alain ROMEYER, Mme le Maire répond que toutes les communes sont représentées par 2 membres titulaires + 1 suppléant. Ce dernier pourra participer à toutes les réunions, cette demande a été formulée lors de la réunion de la veille.

Pour précision, la représentativité est la même pour chaque commune. La proportionnelle par rapport à la taille de la commune n'a pas été retenue.

Emmanuel SALGADO : On aurait pu également faire une représentativité par rapport au volume d'eaux usées et surtout étudier les charges et les problèmes de fonctionnement après avoir fait le transfert de compétence. On aurait dû le faire avant.

Solange PEVEL : On fait les choses à l'envers.

Bruno MOULIN : On va garder les petits travaux en terme de fonctionnement afin que le travail soit effectué par les employés sans aller embaucher de partout. On évalue la charge de travail afin qu'une somme nous soit reversée.

Mireille SABATTIER : On s'appuie sur les employés des communes car ceux-ci connaissent bien les réseaux et seront plus efficaces.

Emmanuel SALGADO : Je suis pour une compétence totale. Ce n'est pas normal que ceux qui travaillent sur les stations ne travaillent pas sur les réseaux. Si on s'occupe d'une chose de façon globale, la qualité en découle. Si tout le monde s'occupe de son réseau, à terme ce n'est pas bon.

Bruno MOULIN : On garde les petits travaux afin d'assurer la continuité du service et la CLECT est là pour cela.

Pas d'autres remarques. Vote à l'unanimité.

10. Avenants FBi-ie pour la maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement du RD 500 (restructuration des réseaux et travaux de voirie)

Le Conseil Municipal a attribué le 26/09/2017 les marchés de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du RD 500 – entrée nord à FBi-ie (Franck BEAULAIGUE Ingénierie) comme suit :

- Restructuration des réseaux eaux pluviales, eaux usées, eau potable, basse tension, éclairage et télécom pour un montant de 15 000.00 € H.T. sur une base de travaux prévisionnelle de 300 000.00 € H.T.
- Travaux de voirie pour un montant de 12 000.00 € H.T. sur une base de travaux prévisionnelle de 300 000.00 € H.T.

Avenant pour la restructuration des réseaux : lors de la réunion de lancement du dossier, en présence des représentants des concessionnaires, il a été décidé de modifier le périmètre d'intervention sur les réseaux, selon les arguments ci-dessous :

- Les propriétaires des terrains jouxtant le château d'eau désirent aménager leur terrain. Des travaux de coordination sont à prévoir ;
- Six canalisations Adduction Eau Potable, ainsi que les réseaux électricité et télécom, sont en servitude sur ces terrains à aménager. L'accès au château d'eau se fait en servitude sur ces terrains. La décision a été prise que le plan d'aménagement devait être en coordination avec le projet de la RD 500 ;
- Selon le concessionnaire Adduction Eau Potable (VEOLIA), les conduites ne seraient pas en bon état, elles pourraient être reprises et mises hors propriété privée, sur un chemin d'accès ; le périmètre d'intervention est à recalculer ;
- ENEDIS, par le biais du SEMEV, envisage d'étendre la modification de la ligne Moyenne Tension présente pour supprimer le poste « tour » existant et le rabattre sur le poste présent sur le lotissement ;
- Il a donc été décidé de modifier le périmètre d'intervention sur les réseaux jusqu'à ce second poste (soit + 30 % du linéaire) pour être en coordination avec les besoins des concessionnaires et du projet privé ;
- Un accès au réservoir sera aménagé pour le passage des réseaux.
 - Réseau Eaux Pluviales : les terrains des riverains servent actuellement de bassin tampon. Ces terrains sont constructibles. Bassin d'orage à projeter. Travaux sur ce réseau : 250 000 € H.T ;
 - Réseau Eaux Usées : Travaux sur ce réseau : 80 000 € H.T.
 - Réseau Eau Potable : Travaux sur ce réseau : 200 000 € H.T.
 - Réseau Enfouissement : Travaux sur les réseaux secs : 55 000 € H.T.

Cet avenant ne prend pas en compte l'aménagement de la nouvelle desserte de Jabry.

Montant des travaux des réseaux : 585 000 € H.T.

Soit une plus-value au marché de maîtrise d'œuvre de 14 250.00 € H.T.

Nouveau montant du marché : 29 250.00 € H.T.

Avenant pour les travaux de voirie :

- Il a été décidé de modifier le périmètre d'intervention sur les réseaux jusqu'à ce second poste (soit + 30 % du linéaire) pour être en coordination avec les besoins des concessionnaires et du projet privé. Les travaux de voirie devront alors suivre ce périmètre ;
- Un accès au réservoir sera aménagé pour le passage des réseaux.
 - Travaux de voirie : 365 000 € H.T.

Cet avenant ne prend pas en compte l'aménagement de la nouvelle desserte de Jabry.

Montant des travaux de voirie : 365 000 € H.T.,

Soit une plus-value au marché de maîtrise d'œuvre de 2 600.00 € H.T.

Nouveau montant du marché : 14 600.00 € H.T.

Il vous est proposé d'approuver ces deux avenants.

Solange PEVEL : Le montant des avenants est exorbitant. Il y a des règles dans la réglementation des marchés. Ces règles disent que le montant d'avenants à un marché ne peut pas dépasser 5 % à 10 %. On peut aller exceptionnellement jusqu'à 15 %. Là on est à + 95 % et à +21.66 %, on dépasse très largement les seuils. Je souhaiterais savoir ce que contient le contrat de Fbi-Ie et à quoi correspondent ses honoraires. On va quand même lui verser 43 850,00 € H.T. d'honoraires : pour quelles missions ?

Avant-projet sommaire ? Avant-projet détaillé ? Préparation du dossier de consultation des entreprises ? Suivi des travaux ? Fourniture des documents des ouvrages exécutés ? qu'est ce qu'on a dans ce contrat ? A quoi correspondent effectivement les sommes que nous allons verser à Fbi-Ie ?

Bruno MOULIN : Tout ce que tu viens de dire, la totalité. Le taux d'honoraires est à 4 % sur la voirie et à 5 % sur les réseaux.

Rappel : le périmètre initial s'est avéré trop petit et on s'est rendu compte très vite avec Véolia que l'état des conduites était complètement déplorable et donc qu'il fallait tout changer. Il faut en profiter pour ne pas les laisser en servitude mais pour les passer dans une parcelle nous appartenant. Pour les évacuations des eaux pluviales la prévision initiale n'était pas suffisante. Il faut en rajouter, il faut rajouter des bassins. On s'est rendu compte qu'on n'enlevait pas le transformateur dans le projet initial, que des poteaux restaient avec un fil en haut. Il a fallu reconsulter, revoir le projet avec Enedis et du coup élargir le périmètre. En écoutant les habitants de Jabry, on s'est rendu compte que le carrefour était dangereux et qu'il fallait arranger ce lieu. Cela fait un ensemble de choses supplémentaires et je suis tout à fait de ton avis que cela ne devrait pas être comme cela. Mais quand on a pris le projet il était trop limité.

Solange PEVEL : Ça, je l'entends. Autant bien faire les choses et là, je te rejoins tout à fait. Je ne conteste absolument pas l'ampleur du projet. Je dis simplement qu'au moment où on a voulu être un peu plus ambitieux et voir un projet se réaliser d'une manière globale et qui était pratiquement multiplier par 2 par rapport au montant initial annoncé il fallait faire une publication pour ouvrir à la concurrence. Il fallait arrêter avec Fbi-ie et lui payer les honoraires en rapport à son travail (du conseil). Il fallait faire les choses dans les règles. Aujourd'hui, on est en dehors des règles et en plus il nous propose des avenants qui font 95 % et presque 22 % sans tenir compte de la réglementation existante. Je suis désolée mais on ne peut pas accepter cela.

Bruno MOULIN : On est passé d'un montant H.T de 600 000 € à un montant de 1 200 000 €.

Solange PEVEL : Ce montant augmentera encore car l'avenant ne prend pas en compte l'aménagement de la nouvelle desserte de Jabry. On aura encore des avenants à signer.

Bruno MOULIN : Oui. On a un avenant de 60 000 € qui n'est pas compris ici mais je pense qu'on peut le rattraper sur la totalité de l'estimation. On a continué ce qui c'était fait avant. On a repris le même cabinet. On a refait la 1^{ère} étude, on a réuni tous les concessionnaires autour de la table avec M. BEAULAIGUE et tous nous ont dit que ça ne convenait pas. Que fallait-il faire ? Annoncer à M. BEAULAIGUE qu'on va re-consulter ?

Solange PEVEL : Il allait candidater comme les autres. Ouvrir à la concurrence, c'est une obligation. Je ne l'ai pas inventé. J'ai donné tout à l'heure un document à Madeleine CHABANOLLE. Elle m'a dit qu'elle avait déjà connaissance de ces documents. Je suis désolée mais il y a des documents officiels pour cela. Il faut s'y référer.

Madeleine CHABANOLLE : Les honoraires concernent : l'avant-projet, le projet, l'assistance aux contrats de travaux, visa des études d'exécution, direction d'exécution du contrat de travaux, assistance aux opérations de réception.

Solange PEVEL : Il y a le dossier de consultation des entreprises ?

Madeleine CHABANOLLE et Bruno MOULIN répondent par l'affirmative.

Solange PEVEL : J'espère que M. BEAULAIGUE va vous conseiller de faire une vraie procédure pour les travaux. Je ne parle pas d'une procédure formalisée.

Bruno MOULIN : La commune va effectivement faire une procédure pour les travaux. Je voudrais rappeler l'urgence de l'utilisation de la subvention de RTE. Si les travaux ne sont pas faits avant fin 2019, cette subvention est perdue.

Solange PEVEL : Sauf si on l'avait mise sur autre chose.

Bruno MOULIN : Effectivement, si on l'avait mise sur autre chose, on n'en serait pas là.

Solange PEVEL : C'est sur le principe.

Bruno MOULIN : Je comprends bien que c'est sur le principe. Je vois l'intérêt de la commune. Cela m'embêterait beaucoup de perdre les 240 000 euros de subvention. Après, il y a quelqu'un qui a commencé de travailler, ce n'est pas nous qui l'avons embauché, on a continué avec lui en toute confiance. Il s'est trouvé qu'au moment de la définition du périmètre, cela ne correspondait pas. Tout cela s'est rajouté. Quand j'entends dire Véolia que les conduites ne vont pas jusqu'au château d'eau, on aurait pu leur dire de ne pas les toucher et rester au niveau de la route. On aurait pu faire comme cela effectivement.

Solange PEVEL : Je suis d'accord avec toi. Simplement, à partir du moment où on a un marché qui prend une ampleur telle que celle que vous nous proposez, on est obligé de faire une nouvelle procédure. Ça s'arrête à cela et ça ne veut pas dire qu'on ne paye pas M. Beaulaigue. Ça veut dire qu'on le paye pour la prestation qu'il a fournie jusqu'au moment où on relance une procédure. Ça ne veut pas dire que quand tu relances une procédure que tu ne retiendras pas sa proposition car il candidate comme les autres mais au moins tu as fait une procédure dans les règles.

Madeleine CHABANOLLE : Il y a aussi le fait que la compétence assainissement soit passée à la CCLS et il aurait été regrettable qu'une partie des travaux ne soient pas financés par la CCLS. C'est pourquoi, tous ces éléments ont fait que le projet a été bousculé. Par rapport aux avenants, je me suis renseignée avant de les proposer au conseil municipal.

Solange PEVEL : je m'abstiens.

Pas d'autres remarques - 1 abstention – Vote à la majorité.

11. Convention avec Loire Profession Sport

Frédéric LARGERON : On adhère chaque année à Loire Profession Sport pour la piscine, malheureusement, nous n'avons pas encore eu connaissance des tarifs de 2018, donc cette validation de convention avec LPS est reportée au prochain Conseil Municipal.

Bruno DUFAURE DE CITRES demande le bilan de la piscine.

Frédéric LARGERON indique qu'il n'est pas terminé.

Bruno DUFAURE DE CITRES souhaite avoir ce bilan et demande s'il sera présenté au prochain conseil.

Isabelle DAMON indique que les opérations pour le bilan sont commencées mais pas encore terminées.

Bruno DUFAURE DE CITRES : ça me gênerait qu'il n'y ait pas de bilan.

12. Choix du Bureau d'Etudes pour la révision du Plan Local d'Urbanisme

Madeleine CHABANOLLE : Nous avons demandé une option car nous avons une demande d'implantation de yourtes sur la commune. C'est une réglementation très particulière sur la Haute-Loire. Nous avons aussi fait une procédure adaptée sur le site de Saint-Didier. Les personnes peuvent postuler jusqu'au 12 mars à 16 heures. La commune choisit les modalités de cette procédure. Elles sont librement fixées par le pouvoir adjudicateur en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre et de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que les circonstances de l'achat. Nous prendrons la décision au prochain conseil.

Bruno MOULIN apporte une précision prévue par les Stécal (Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées) : c'est-à-dire la possibilité d'implantation d'habitat non pérenne sur des zones au moment du PLU. Pour faire cela, il faut passer par une commission départementale de préservation des espaces naturels, paysages et sites. C'est une option qui n'apparaissait pas dans notre demande, c'est la possibilité, dans notre cas, d'implanter des yourtes sur du terrain agricole ou naturel.

Solange PEVEL : Il y a donc des offres attendues pour le 12 mars ? Et vous avez fait la publication sur quel site ?

Madeleine CHABANOLLE : Sur le site de Saint-Didier.

Bruno MOULIN : Sur les conseils de la DDT, nous avons fait la même demande aux trois bureaux d'études.

13. Vente parcelle terrain AZ 559 à Mr MOUNIER

Il vous est proposé de fixer le prix de vente de la parcelle de terrain AZ 559 d'une superficie de 15 m² située Boulevard Frédéric Boulet, après estimation des domaines, à 70.00 € le m², et de vendre cette parcelle à Mr Franck MOUNIER.

Madeleine CHABANOLLE : Cette parcelle se situe en face de la Mairie, suite à la démolition du tènement Poinas-Faverjon. Le prix de vente est donc de 1 050.00 €.

Pas de question. - Vote à l'unanimité.

14. Subvention organisation Fête de la Musique

Il vous est proposé d'augmenter la subvention pour l'organisation de la Fête de la Musique.

Frédéric LARGERON : Tout le monde connaît la fête de la musique de Saint-Didier et son ampleur sur les communes environnantes. C'est une demande de M. ROCHETTE (président de l'association « Bédoin and Co ») qui nous fait un historique de l'association et surtout de la subvention. La subvention est de 3 000 € depuis 12 ans, sauf en 2015 où elle a été de 5 000 € pour les 10 ans (subvention exceptionnelle). Pour son fonctionnement, il y a 3 sites donc 3 groupes et il faut arriver à trouver une programmation qui corresponde à la notoriété de notre fête de la musique. C'est de plus en plus compliqué pour l'association. Celle-ci demande donc une subvention de 5 000 € pour l'organisation de cet événement.

Frédéric LARGERON explique qu'ils ont rencontré les membres de l'association pour connaître la justification de cette demande de subvention et indique que cette dernière a fourni l'historique de leurs bilans. On se rend compte que c'est de plus en plus compliqué avec 3 000 €. L'association a mis en place la vente de crêpes et de hot-dogs pour augmenter leurs recettes. Il faut ajouter une participation des cafetiers qui est, à ce jour, d'environ 150 € par café au nombre de 3.

La municipalité est d'accord pour jouer un rôle car elle donne de l'argent à cette association pour organiser cette manifestation mais elle a également proposé de rencontrer les cafetiers afin de les inciter à faire un geste supplémentaire en sachant que c'est la soirée de l'année pour eux.

Après discussion en réunion Maire-Adjointes et avec la Commission qui s'occupe des associations, Frédéric LARGERON propose une augmentation de 1 000 € pour passer cette subvention à 4 000 €.

Pour information, en 2016, subvention de 3 000 € - Coût des groupes : 3 950.00 €

En 2017, subvention de 3 000 € - Coût des groupes : 3 700 €

Les ventes de crêpes et hot-dogs sont passées de 400 € à 500 € mais cela ne suffit pas pour boucler le budget.

L'association a budgété pour cette année une somme de 3 800 € à 4000 € pour faire venir des groupes. En plus ces derniers ont de plus en plus besoin de sonorisation.

Bruno DUFAURE de CITRES fait remarquer que cela représente une augmentation de 30 % et se demande ce que l'on va faire si les autres associations viennent réclamer une hausse de subvention équivalente.

Frédéric LARGERON explique que la Commission « Associations » est en train de mettre en place de nouveaux critères pour l'attribution des subventions. On va demander plus de précisions sur l'état de santé financière de chaque association afin d'aviser sur les montants de subvention. On souhaite aider les nouvelles associations dans les 2-3 premières années mais aussi aider celles qui sont en difficultés. Pour le cas de la fête de la musique, le cas est particulier. Ce n'est pas une subvention qu'on donne à une association pour qu'elle fasse ses activités mais plutôt pour que cette association organise « notre fête de la musique ». La fête de la musique de Saint-Didier-en-Velay est organisée pour l'ensemble de la population et non pas que pour les adhérents de cette association uniquement.

Emmanuel SALGADO : La fête de la musique a complètement perdu, sur toutes les communes de France, son état d'esprit initial. La qualité n'est pas meilleure par rapport à de l'amateurisme.

Frédéric LARGERON : Ce ne sont pas des professionnels qui viennent, ce sont des artistes, qui ont besoin de vivre, mais je suis d'accord avec toi : ils demandent un cachet pour jouer.

Emmanuel SALGADO : Ce n'est plus le sens de la fête de la musique. Auparavant c'était promouvoir la musique.

Frédéric LARGERON : Cela, c'était il y a 15 ans, 20 ans.

Emmanuel SALGADO : Je ne suis pas gestionnaire de cette association, mais l'Association pourrait un peu serrer la vis.

Frédéric LARGERON : Certains groupes demandent parfois presque le double.

Emmanuel SALGADO : Les bars pourraient donner plus.

Frédéric LARGERON : Oui, on est d'accord.

Mireille SABATTIER : Il faut quand même que les musiciens puissent vivre de leur travail.

Emmanuel SALGADO : Non, mais on dit que ce n'est pas fait pour vivre, c'est pour faire la promotion de la musique.

Frédéric LARGERON : C'était cela avant.

Aude BALLOT : Pour ceux dont ce n'était pas le métier, je suis d'accord avec toi. Si on ne leur en donne pas à ces moments-là, alors à quels moments ? Là, cela leur permet de vivre.

Bruno DUFAURE de CITRES : Demain c'est 1 000 €, après demain c'est 3 000 €, après c'est 10 000 € ...

Frédéric LARGERON : On ne va pas changer le montant de la subvention toutes les années. Cela fait déjà 12 ans qu'elle est de 3 000 €.

Bruno DUFAURE de CITRES : C'est un peu la porte ouverte pour les associations qui vont faire plus en pensant que la mairie leur viendra en aide s'ils s'endettent. Je ne suis pas contre donner 1 000 € supplémentaire.

Frédéric LARGERON : ce ne sera pas la porte ouverte à tout.

Solange PEVEL : Ce n'est pas la première fois qu'ils demandent une augmentation de la subvention. On peut comprendre. Quand on était passé de 3 000 € à 5 000 € c'était pour l'anniversaire des 10 ans, c'était exceptionnel. Mais il ne faut pas que cela devienne systématique chaque année. On comprend leurs difficultés mais comme toutes les associations.

Frédéric LARGERON : La subvention ne va pas augmenter chaque année de 1 000 €.

Aude BALLOT : Il faut savoir ce qu'on veut. On évolue avec notre temps. Aujourd'hui, la fête de la musique où chacun vient avec sa guitare, ça n'attire plus personne. Les « Bédoin » font tout ce qu'ils peuvent pour que ça marche et c'est pour la commune, pas pour quelques licenciés. Si les « Bédoin » ne le font plus, ce sera à notre charge. C'est donc bien un service qu'ils rendent à la commune. La question est de savoir si on peut les aider. Ce qu'on a fait en négociant avec les cafés d'une part mais il me semble normal d'aider des gens en difficulté et surtout qui nous rendent service.

Rappel de la proposition : Augmentation de 1 000 € pour atteindre les 4 000 €.

Pas d'autres remarques - Vote à l'unanimité.

15. Questions diverses

Madeleine CHABANOLLE : Au dernier conseil du 17 janvier, on avait désigné la liste des contribuables pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs. Mme MOREAU, administratrice générale des finances nous communique la liste des personnes retenues :

8 titulaires :

- Gérard BESSETTE
- Jacky GERPHAGNON
- Christiane PACALON
- Christiane ABRIAL
- Marie-Thérèse JOUEN
- Françoise CHOMETTE
- Jean-François CHOMAT
- André BOURGIN

8 suppléants :

- Marc PLAY
- Catherine SABATIER
- Céline MENDES
- Éric PRADIER
- Sophie SABOT-BARCET
- Richard CORNUT
- Louis BROT
- Marie-Thérèse DUBOST

Prochaine réunion de Conseil Municipal : le 21 mars.

Informations de Mireille SABATTIER :

- Portes ouvertes du collège privé : vendredi 9 mars de 17 h 00 à 20 h 00 suivi du samedi 10 mars de 9 h 00 à 12 h.
- Portes ouvertes du collège public : vendredi 16 mars à partir de 17 h 00.
- Portes ouvertes des 2 écoles en même temps : vendredi 23 mars à partir de 16 h 30.

Le mois de mars est très riche en manifestations culturelles organisées par la mairie :

- Vendredi 2 mars : Déplacement à la Comédie de Saint-Etienne pour le spectacle « FORE » en langue anglaise et en partenariat avec les cours d'anglais dispensés sur la commune. Il reste 1 place adulte.
- Mardi 13 mars : Venue de la Comédie Itinérante pour le spectacle « HELEN K » Représentation scolaire à 14 h 00 et pour tous publics à 20 h 00 dans les salles polyvalentes.

- Week-end des 17 et 18 mars : « Printemps des Couleurs » sur 3 lieux (mairie, chapelle Claire Joie et cinéma). Vernissage musical le samedi à 17 h 30 auquel les 2 écoles de la commune sont associées.
- Jeudi 22 mars : Conférence « Histoire de l'Art » à 19 h en mairie

Compte-rendu de la commission d'urbanisme par Bruno MOULIN :

Celle-ci a eu lieu le 22/02 et avait pour objet de faire le point sur tous les travaux :

- RD500 : On est en possession de tous les plans et une réunion publique est prévue le vendredi 23 mars à 18 h 00 avec les riverains. Solange PEVEL demande à avoir accès aux derniers plans car elle sera absente à cette réunion et souhaite faire intervenir les gens qui seront présents.
- Futur lotissement : Aucun accord n'a été trouvé pour fixer le tarif de vente des 5 lots. Une demande d'expertise plus précise a été faite auprès des domaines en fonction de la nature des terrains. Le fait de vouloir confier les travaux de viabilisation de ce lotissement aux employés communaux a fait beaucoup débat.
- Maison Bergeron : Mauvaise surprise lors de la démolition : le plafond de l'étage principal et le plancher du grenier ne sont pas en très bon état. Une étude du bâtiment plus approfondie aura lieu le 2 mars : il y aura donc un surcoût et une plus-value sur les travaux.
- La Halle : Après plusieurs modifications, les dossiers et les permis ont été acceptés. Pour lancer les travaux, on attend une réponse à la demande de subvention de 160 000 € auprès des fonds européens (LEADER).

Une réunion de la commission extra-municipale du développement durable est prévue le jeudi 15 mars à 20 h 00.

Pour tous les conseillers intéressés, une visite de la station de La Clare est prévue le samedi 24 mars à 09 h 00 : sur inscription pour une question de sécurité.

Alain ROMEYER prend la parole pour expliquer 2 projets d'installation agricoles sur la commune :

- A Percet, projet du fils de la famille FAVIER : Il arrête la production laitière pour se tourner dans la production avicole : 2 bâtiments (50m X 12m – 400 m² – 4 400 poulets) spécialisés pour de la volaille (des poulets LABEL). Des poussins d'1 jour arrivent dans l'élevage et sont engraisés sur une période de 84 jours environ. Les poulets vont à l'extérieur (1 hectare par poulailler) à partir du 40^{ème} jour. Les odeurs vont être limitées avec un volet paysagé sur l'arrière de l'élevage en brisant les vents dominants à la charge de l'éleveur. Le dossier est instruit et le permis est accordé. En attente du financement. La mairie souhaite que l'éleveur rencontre et explique son projet à l'ensemble du voisinage. La mairie ne peut pas interdire cette implantation. C'est une installation agricole non classée mais il adhère à un groupement et devra suivre un protocole strict.
- A Randon, projet de Matthieu CREPET avec le Gaec des Sagnes : élevage de veaux gras dit de boucherie : 280 bêtes arrivent dans cet élevage à 3 à 4 semaines d'âge et sont engraisés pendant 3 à 4 mois en intérieur sur sols caillebotis. Ils sont nourris avec de la poudre de lait 2 fois par jour.
Mode d'élevage contestable mais c'est une installation agricole non classée. La mairie ne peut pas interdire cette implantation.

Alain ROMEYER dénonce le dépôt sauvage d'ordures (une dizaine de camions de remblais) qui a été fait dans une parcelle de bois à droite (1^{er} chemin) en remontant sur la Sapinière depuis le rond-point de Saint-Just-Malmont. Une plainte a été déposée.

Pour les débardages à venir, il a été décidé de faire un état des lieux des chemins AVANT et APRES et exiger la remise en état afin de faire respecter la réglementation en vigueur.

Un rappel sur une demande d'empierrement est fait par Solange PEVEL sur un petit bout de terrain communal à Montméat. La demande est enregistrée.

Mme CHABANOLLE clôt le conseil à 21 h 30.

Madame le Maire,



M. CHABANOLLE.